

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 12 septembre 2022

Sont présents 15 conseillers municipaux.

Excusés : /

Absents : /

Pouvoir : MISSER Eric pouvoir à PREVOT Bernard

DORIS Laurent pouvoir à FAURE Jean-Pierre

GOMEZ DA CUNHA Laëtizia pouvoir à COMMUNAL Maryline

BRAZIER Carla pouvoir à CLAUDEL Patricia

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : CASSIER-CHARBONNEL Didier

Il est rajouté à l'ordre du jour la désignation d'un correspondant « INCENDIE ET SECOURS » ; Approuvé à l'unanimité

## **1) MODIFICATION DES STATUTS DU SDE24**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de statuts du Syndicat Départemental d'Energies 24 (SDE24). Les modifications portent sur :

- La transformation en syndicat mixte fermé qui préserve la gouvernance rurale
- Le renforcement des compétences en matière de transition énergétique
- La possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux

Après délibération, le conseil municipal approuve les modifications des statuts du SDE24 et précise qu'il conviendrait que la qualité du service soit maintenue en milieu rural.

POUR 11 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 8 voix

## **2) PROJET REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Il rappelle que le RLPI est un document de planification locale de la publicité. Il présente les orientations générales de ce règlement et demande de débattre sur ce sujet. Après débat, le conseil municipal prend acte de cette présentation et de la tenue du débat.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

## **3) CESSION TERRAIN A PERIGORD HABITAT EN VUE DE LA CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création de logements sociaux par Périgord Habitat. Il est envisagé la construction de 7 à 9 pavillons en continuité du lotissement « des Bateliers » sur des parcelles appartenant à la commune et à la CAB. Les parcelles cadastrées section ZR n° 188 et n° 206p pour une contenance de 2 749 m<sup>2</sup> seront cédées à Périgord Habitat à titre gratuit. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 1 voix

## **4) MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANT**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la rencontre avec le SDE24 sur l'éclairage public et les possibilités de mener des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Cela contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses. Après délibération, le conseil municipal a validé les luminaires ainsi que le changement du mode de

fonctionnement de l'éclairage public. Il sera permanent avec abaissement 70 % sur les carrefours et zones dangereuses et une extinction de 22h30 à 6h pour tout le reste.

POUR 10 voix CONTRE 5 voix ABSTENTION 4 voix

#### **5) PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA CAB**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB). Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

#### **6) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »**

Titulaire : Didier CASSIER-CHARBONNEL

Suppléant : Joëlle PARSAT

#### **7) DIVERS**

- Joëlle PARSAT intervient pour demander la mise à disposition d'une salle pour l'animatrice de bébé lecteur. La demande est approuvée.

- Maryline COMMUNAL rapporte l'activité du SIAS sur la commune du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022 : 51 colis et 639 € d'aide financière. Epi Famille a aidé 30 familles.

Fin de la séance : 23h06

Affiché le 21 septembre 2022

Le Maire,

FAURE Jean-Pierre